

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement du cheptel laitier
de Ferme Landrynoise inc.
sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert
par Ferme Landrynoise inc.**

Dossier 3211-15-018

Le 15 mai 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du cheptel laitier de Ferme Landrynoise inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska par Ferme Landrynoise inc. (ci-après « Ferme Landrynoise ») est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2017-12-20	Réception de l'avis de projet
2018-01-17	Délivrance de la directive du ministre
2018-04-13	Réception de l'étude d'impact
2018-04-13	Dépôt de l'étude d'impact au Registre des évaluations environnementales
2018-06-20	Transmission à l'initiateur de projet de la première série de questions et commentaires issue de la consultation des ministères
2019-06-26	Réception de la première série de réponses fournies par l'initiateur de projet
2019-08-09	Transmission à l'initiateur de projet de la deuxième série de questions et commentaires issue de la consultation des ministères
2020-03-16	Réception de la deuxième série de réponses fournies par l'initiateur de projet
2020-05-11	Réception de la lettre d'engagement à fournir de l'information supplémentaire avant la période d'information publique

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ferme Landrynoise est une exploitation agricole œuvrant en production laitière et en cultures commerciales située à Saint-Albert, dans la région administrative du Centre-du-Québec. Afin de

poursuivre l'augmentation de la production laitière sur le lieu d'élevage principal, Ferme Landrynoise souhaite atteindre une capacité de 5 200 unités animales.

Le cheptel en place actuellement est composé de 1 100 vaches laitières, 200 vaches tarées et de 1 200 animaux de remplacement pour un total de 1 423,7 unités animales sous gestion sur fumier liquide. Ferme Landrynoise projette d'atteindre à terme un cheptel de 2 300 vaches laitières, 400 vaches tarées et 2 500 animaux de remplacement.

L'atteinte de ce cheptel serait réalisée en deux phases s'échelonnant sur une période d'environ 10 ans entre 2020 et 2030. Le rythme d'augmentation du cheptel laitier dépendra de la possibilité d'achat de quotas de lait, de la disponibilité des terres pour la culture et l'épandage des déjections animales. Pour loger ses animaux, deux nouveaux bâtiments seront construits ainsi que cinq réservoirs circulaires hors site pour l'entreposage des fumiers et quatre silos horizontaux. Le projet prévoit aussi l'agrandissement d'une laitière robotisée.

Les enjeux du projet sont liés à l'accroissement de la production du fumier et à sa gestion, à l'augmentation du camionnage sur les voies publiques, à la préservation de la qualité et de la quantité des eaux de surface et souterraine, à la conservation de la qualité des sols et aux nuisances liées aux odeurs.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;
- la Direction de la gestion intégrée de l'eau;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE INC., GROUPE CONSEIL UDA INC. *Projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc. Étude d'impact*

sur l'environnement (art. 31.1 de la LQE) – Volume 1 : Rapport principal et annexes, avril 2018, 301 pages incluant 5 annexes;

- CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE INC., GROUPE CONSEIL UDA INC. *Projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc. Étude d'impact sur l'environnement (art. 31.1 de la LQE) – Volume 2 : Recueil cartographique, avril 2018, 47 pages;*
- CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE INC., GROUPE CONSEIL UDA INC. *Projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc. Étude d'impact sur l'environnement (art. 31.1 de la LQE) – Volume 3 : Réponses aux questions et commentaires (21 juin 2018), juin 2019, 99 pages incluant 6 annexes;*
- GROUPE CONSEIL UDA INC. *Ferme Landrynoise inc. – Plan agroenvironnemental de fertilisation 2019, mars 2019, 408 pages incluant 4 annexes;*
- CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE INC., GROUPE CONSEIL UDA INC. *Projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc. Étude d'impact sur l'environnement (art. 31.1 de la LQE) – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires 2^e série (9 août 2019), mars 2020, 41 pages incluant 3 annexes;*
- Lettre de M. Carl Landry à M^{me} Stéphanie Roux, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 11 mai 2020, concernant l'engagement à déposer de l'information supplémentaire avant la période d'information publique, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de décembre 2017.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il s'est également engagé à fournir, avant le début de la période d'information publique, des renseignements complémentaires concernant certains éléments de la recevabilité.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Original signé

Stéphanie Roux, Biologiste, DESS

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres